



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 26 mai 2021 à la salle d'activités communales à 19h

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Audrey Cattus, Mme Stella Hébert-Le Bronec, Mme Sylvie Michanol, Mme Clara Momenceau, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Olivier Fouquereau et M. Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe) et M. François Macaire qui donnent pouvoirs à M. Gérard Solaro, M. Sylvain Cosnier qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin,

Mme Stella Hébert-Le Bronec est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose d'y rajouter le point suivant « demande de subvention au PNR ». Le conseil municipal approuve à l'unanimité dont 3 pouvoirs la modification de l'ordre du jour.

- 1) Demande de subvention DETR
- 2) Demande de subvention au PNR
- 3) Achat de parcelles de terrain dans le marais
- 4) Achat des terrains parcelles A680, A681, A682, A683 et A684
- 5) Avancement des commissions
- 6) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 7) Questions diverses

1. Demande de subvention DETR

M. le Maire dit que le montant de la subvention DSIL qui a été accordé à la commune pour la rénovation énergétique de la salle communale est de 33.68 % alors qu'il avait été demandé 80%. Cette baisse de taux s'explique par un grand nombre de demandes, ce qui a engendré mécaniquement une baisse des taux. Il est donc nécessaire de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR afin de compléter la subvention DSIL.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

« projet de rénovation thermique de la salle communale »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2021, soit 30% des travaux HT plafonnés à 390 000€ HT pour la catégorie n°5 « rénovation thermique et transition énergétique »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont trois pouvoirs,

Adopte l'avant-projet de « *rénovation thermique de la salle d'activités communales* » pour un montant de 294 346 euros HT soit 353 215 euros TTC

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DSIL 33.68% soit 99 145€

Subvention DETR 40% (30% plus majoration 10% projet allant au-delà de la RT 2012) soit 117 738€

Autofinancement 26.32% soit 77 463€

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021, article 21318 section d'investissement

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2. Demande de subvention au PNR

M. le Maire dit que le PNR peut subventionner l'installation de chauffage de la salle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont trois pouvoirs,

Sollicite une aide du PNR pour le projet de chauffage par géothermie de la salle communale d'un montant de 116 946.07€ HT

Le montant de l'aide est de 40% plafonné à 30 000€ ht de travaux soit 12 000€

3. Achat de parcelles de terrain dans le marais

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'office notarial d'Ecos proposant à l'achat des parcelles de terrain dans le marais pour 597€ hors frais de notaire. Cette proposition est faite dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L.331-24 du code forestier.

M. le Maire dit que les parcelles proposées à la vente sont séparées de la parcelle appartenant à la commune par un terrain appartenant à un autre propriétaire et que de ce fait il estime que cet achat ne présente pas d'intérêt pour la commune. Aussi, il s'abstiendra.

Messieurs Didier Bertolo, Olivier Fouquereau et Ramzi Ben Mansour disent que la commune devrait acheter ces parcelles car sinon il y a un risque que dans quelques années, le marais appartienne à deux ou trois propriétaires et que les promeneurs n'y aient plus accès. C'est ce qui se passe dans d'autres communes.

Le conseil municipal, à 6 voix pour, une voix contre et 8 abstentions approuve l'achat des parcelles G364, G365, G366, G368 et G369 d'une superficie de 2 358m² pour un montant de 597.00€ hors frais de notaire

4. Achat des parcelles de terrain A680, A681, A682, A683 et A684

M. le Maire dit que le conseil municipal doit se prononcer sur l'achat des parcelles de terrain suivantes appartenant à Mme Marie Elisabeth Seibel épouse Beaufiles.

Parcelles A 681, A 682, A683, A684 d'une superficie de 1ha 17a 71 ca au prix de 10 000€ hors frais de notaire d'une part. Il dit que ces parcelles sont en zone N du PLU et forment un ensemble boisé en face de la salle communale.

Parcelle A 680 d'une superficie de 2 375 m² au prix de 100 000€ hors frais de notaire. Il dit que cette parcelle est située en zone UG et qu'elle est contiguë à la parcelle sur laquelle se trouve la salle communale. Il rappelle que cette parcelle avait été inscrite au PLU en tant qu'emplacement réservé avec pour projet d'y installer un square.

Le conseil municipal, à 14 voix pour dont trois pouvoirs et une abstention, décide l'achat des parcelles de terrains A 681, A 682, A 683 et A 684 au prix de 10 000€ hors frais de notaire et l'achat de la parcelle A 680 au prix de 100 000€ hors frais de notaire.
Dit que cette dépense a été inscrite au budget 2021.
Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

5. Avancement des commissions et syndicats

Commission environnement

M. Ben Mansour dit que Mme Bocquiaux, Mme Viers et lui-même ont planté des fleurs vivaces aux entrées de la commune, il dit que ces fleurs ne nécessitent pas beaucoup d'entretien.

BMO

M. le Maire dit que Mme Bocquiaux et lui-même se sont portés bénévoles au centre de vaccination de Bonnières-sur-Seine et que de ce fait, ils n'ont pas eu le temps de s'occuper du BMO qui sera finalisé prochainement.

6. Questions diverses

Mme Bouin demande à M. le Maire qu'il lui fournisse le planning des employés des services techniques.

M. le Maire lui dit qu'il n'a pas à lui fournir ces éléments.

M. le Maire dit qu'en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de déplacer le bureau de vote n°1 à la salle communale pour les prochaines élections départementales et régionales. Le double scrutin ne permettait pas la tenue de ces élections dans de bonnes conditions sanitaires à leur lieu habituel, à savoir à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h15

Délibération n°1 :	« Demande de subvention DETR »
Délibération n°2 :	« Demande de subvention au PNR »
Délibération n°3 :	« Achat de parcelle dans le marais »
Délibération n°4 :	« Achat des parcelles A680, A681, A682, A683 et A684 »

Stella Hébert-Le Bronec

Nadine Viers

Ramzi Ben Mansour

Didier Bertolo

Audrey Cattus

Patrick Hérouin

Olivier Fouquereau

Sylvie Michanol

Clara Momencaeu

Gérard Solaro

Arnaud Thomas

Laetitia Bouin